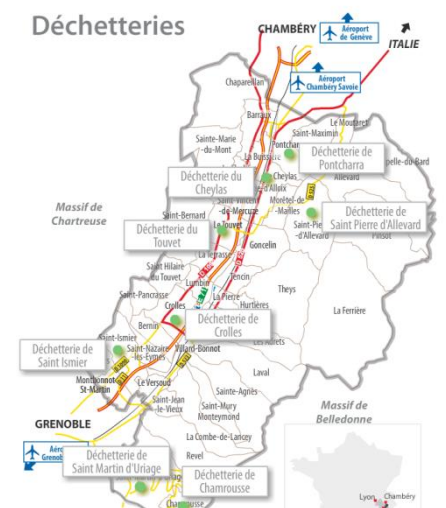


Idee économique - n° 21 : élargir les horaires d'ouverture de la déchetterie



La collecte et la gestion des déchets est une compétence de la communauté de communes. Toutes les informations sont disponibles sur www.le-gresivaudan.fr/-Dechets-menagers,340-

Crolles bénéficie d'une déchetterie bien placée, facilement accessible, gérée par du personnel toujours prêt à donner un renseignement utile.



La déchetterie est ouverte au public tous les jours, y compris dimanches et fêtes (exceptés les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre) de 8 h 30 à 17 h 45.

Mais voilà, il y a un hic. Certains jours, en particulier certains week-ends, la déchetterie est saturée. Et pour les habitants qui sont contraints par leurs horaires de travail, une ouverture à 8 h 30, c'est trop tard, et 17 h 45, c'est trop tôt.

La communauté de communes envisage de déménager la déchetterie pour l'agrandir.

Pourtant, n'importe quel industriel vous le dira, avant d'agrandir une usine, il est bien plus économique d'augmenter les horaires de production. C'est pareil pour la déchetterie : le plus économique pour la collectivité, le plus utile pour les habitants serait d'élargir les horaires d'ouverture.



Proposition : ouverture de 8 h à 19 h (18 h en hiver).

Une heure et demi de plus par jour, c'est considérable, cela permettra de dé-saturer la déchetterie, en particulier au printemps et en été, et d'économiser ainsi un déménagement estimé à 3,7 M€ en janvier 2012.

Quel serait le surcout ? Estimation : 20 € de l'heure (charges incluses) x 2 heures de plus par jour x 2 personnes (pas de travail isolé) x 362 jours = environ 30 k€ / an, soit 100 fois moins que le déménagement envisagé.

Pourquoi ne pas élargir encore plus, par exemple jusqu'à 20 ou 21 h l'été ? Car il faut savoir se limiter ! Entre 19 h et 21 h, on entre dans des horaires de travail atypiques qui sont pénalisants pour l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. De plus, les trajets vers la déchetterie sont une source de nuisance (trafic automobile) qu'il faut éviter le soir. D'ailleurs, selon la réglementation du bruit, l'usage des tondeuses, taille-haie, motoculteurs, etc., est interdit après 19 h 30 en jours ouvrables, après 19 h le samedi et après 12 h le dimanche. C'est pourquoi une ouverture de la déchetterie jusqu'à 19 h serait un bon optimum collectif.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie, c'est un micro sujet que l'on peut trouver anecdotique. Pourtant, quand on le rapproche du projet de déménagement, on voit que l'enjeu dépasse les 3 M€. Partir du quotidien peut conduire à des dossiers majeurs pour la commune.

Francis Odier, 4 janvier 2014

En complément sur la déchetterie : www.lecrolois.fr/archive/2012/07/04/la-dechetterie-qui-avait-la-rage.html